

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 SEPTEMBRE 2024
COMMUNE DE MAILLY-LE-CAMP

La réunion a débuté le 10 septembre 2024 à 18h30 sous la présidence du Maire, Monsieur ROBERT Jean-Claude.

Membres présents :

Monsieur BÉQUET Christophe
Madame BESSE Flavie
Monsieur BOSSAT Thierry
Madame BRACQ Catherine
Monsieur CUSATI Adrien
Madame LAMBERT Patricia
Monsieur MORETTI Angelo
Monsieur REMY Dominique
Madame REMY Laurence
Monsieur ROBERT Jean-Claude
Madame SAUTIERE Virginie
Monsieur TRIBOU Arnaud

Membres absents représentés :

Madame FOY Virginie Pouvoir donné à M ROBERT Jean-Claude
Madame GUILLEMAILLE Lucie Pouvoir donné à Mme REMY Laurence
Monsieur GUILLEMAILLE Philippe Pouvoir donné à M TRIBOU Arnaud
Monsieur MICHONNEAU Philippe Pouvoir donné à M BOSSAT Thierry

Membres absents :

Madame AUZOUX Agnès
Monsieur QUINZIN Eric

Secrétaire de séance : Monsieur CUSATI Adrien

Le quorum (plus de la moitié des 18 membres) étant atteint, la séance est ouverte.

Ordre du jour :

2024_54 - Lotissement zone les Vignattes : attribution du lot n°5
2024_55 - Extension de l'espace cinéraire du cimetière Sainte Suzanne : travaux de marbrerie
2024_56 - Recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité
2024_57 - Construction d'un espace de vie sociale : choix du géomètre
2024_58 - Construction d'un espace de vie sociale : choix des prestataires pour le contrôle technique (missions obligatoires et facultative) et la mission SPS
2024_59 - Construction d'un espace de vie sociale : choix du prestataire pour le diagnostic amiante
2024_60 - Construction d'un espace de vie sociale : choix des prestataires pour les études géotechnique et d'assainissement
2024_61 - Redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz
2024_62 - Redevance d'occupation du domaine public par les chantiers de distribution de gaz
2024_63 - Demande exceptionnelle de subvention pour le théâtre
2024_64 - Demande exceptionnelle de subvention pour l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH)
- Questions diverses

2024_54 - Lotissement zone les Vignattes : attribution du lot n°5

Par délibération en date du 11 janvier 2022, le Conseil municipal a autorisé la commercialisation des 10 lots du lotissement les Vignattes et a fixé le prix de vente du m2 à 25 € TTC.

Vu la demande présentée en date du 31 juillet 2024 pour l'acquisition du lot n°5, parcelle cadastrée section XI n°101, d'une superficie de 697 m2, dont l'adresse est n°16 rue Nicolas Jacquier, le Conseil Municipal décide d'attribuer au demandeur le lot n°5.

Le Maire est autorisé à signer l'acte de vente et la recette sera à inscrire au BP annexe lotissement 2024.

16 voix pour

2024_55 - Extension de l'espace cinéraire du cimetière Sainte Suzanne : travaux de marbrerie

Par délibération en date du 14 mai 2024, le Conseil municipal a autorisé l'extension de l'espace cinéraire du cimetière Sainte Suzanne par la réalisation de 8 cavurnes supplémentaires dans la continuité paysagère existante.

La proposition de ROBERT FUNERAIRE pour la réalisation de l'équipement pour un montant de 4 983,33 € HT avait été retenue. Cette proposition comprenait la fourniture et la pose de 8 caveaux à urne et l'aménagement des bordures avec gravillons de finition.

Les travaux d'habillage des cavurnes en marbrerie ont fait l'objet d'une proposition distincte de ROBERT FUNERAIRE, comprenant la pose de pierres tombales et de pupitres obliques.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le devis de ROBERT FUNERAIRE pour 3 825 €, et rappelle que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2024 au compte 2131.

16 voix pour

2024_56 - Recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité

Le Conseil Municipal décide d'adopter la proposition du Maire de créer des emplois non permanents correspondant à un accroissement temporaire d'activité, pour une période de douze mois maximum pendant une même période de dix-huit mois, en application du 1° de l'article L.332-23 du code général de la fonction publique, et charge M. le Maire de la constatation des besoins concernés ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats, selon la nature des fonctions et leur profil.

16 voix pour

2024_57 - Construction d'un espace de vie sociale : choix du géomètre

Après consultation, le conseil municipal retient dans le cadre des travaux envisagés de création d'un espace de vie sociale, la proposition du bureau d'étude GUICHARD pour 1 480 € HT pour la mission de géomètre, en raison de la complétude du devis.

16 voix pour

2024_58 - Construction d'un espace de vie sociale : choix des prestataires pour le contrôle technique (missions obligatoires et facultative) et la mission SPS

Après consultations, le conseil municipal retient dans le cadre des travaux envisagés de création d'un espace de vie sociale :

- la proposition de DEKRA pour 8 840 € HT pour la mission de Contrôleur technique (attestation handicap incluse), en raison de la complétude du devis ;
- la proposition de l'Apave pour 3 520 € HT pour assurer la coordination SPS (Sécurité et Protection de la Santé)

16 voix pour

2024_59 - Construction d'un espace de vie sociale : choix du prestataire pour le diagnostic amiante

Après consultation, le conseil municipal retient dans le cadre des travaux envisagés de création d'un espace de vie sociale, la proposition de la société EXIM pour 2 300 € HT pour la mission de diagnostic amiante avant travaux.

16 voix pour

2024_60 - Construction d'un espace de vie sociale : choix des prestataires pour les études géotechnique et d'assainissement

Après consultations, le conseil municipal retient dans le cadre des travaux envisagés de création d'un espace de vie sociale, les propositions de la société ICSEO :

- pour la mission d'études géotechniques pour 6 860 € HT,
- pour les missions d'étude d'infiltration des eaux pluviales et d'assainissement non collectif pour 1 400 € HT.

16 voix pour

2024_61 - Redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz

Le conseil municipal décide d'instaurer la redevance d'occupation du domaine public (RODP) par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de gaz et précise que les redevances sont dues chaque année sans qu'il soit nécessaire de délibérer à nouveau.

16 voix pour

2024_62 - Redevance d'occupation du domaine public par les chantiers de distribution de gaz

Le conseil municipal décide d'instaurer la redevance d'occupation provisoire du domaine public (ROPDP) par les chantiers des réseaux publics de transport et de distribution de gaz et précise que les redevances sont dues chaque année sans qu'il soit nécessaire de délibérer à nouveau.

16 voix pour

2024_63 - Demande exceptionnelle de subvention pour le théâtre

Une subvention exceptionnelle de 1000 € est attribuée à l'association « Tou'feux, tout'planches » au titre de son lancement. Les crédits inscrits au budget 2024 sont suffisants.

16 voix pour

2024_64 - Demande exceptionnelle de subvention pour l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH)

Une subvention exceptionnelle de 5000 € est attribuée à l'association Familles rurales, section d'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH), afin de compenser l'absence de participation aux frais d'accueil des communes extérieures. Les crédits inscrits au budget 2024 sont suffisants.

16 voix pour

Questions diverses

Location du logement communal 6 rue des Écoles

Location du logement communal n°1 au 36 rue du général de Gaulle

FPIC : Fonds de Péréquation des ressources intercommunales et communales

Réorganisation du service administratif

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 20h30.

Monsieur CUSATI Adrien
Secrétaire de séance

Monsieur ROBERT Jean-Claude,
Maire

